

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 12

OBJET :

Classes d'environnement
2025/2026 - indemnités
d'encadrement

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, Mme HAGEGE-RADUTA, M. TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI (*à partir de 20h10*), Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH
M. CUSMANO
M. ARNOULT Procuration à M. BRIANCHON
Mme GROSJEAN Procuration à Mme BERRA
M. GELLER Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX
Mme PHILIPPON
Mme CHENET Procuration à Mme BONNET-CHAMBON
M. BOUTRON Procuration à M. ZUILI
M. DUCHÈNE Procuration à M. ESKENAZI

Absents :

M. RAUMEL
M. LAYAIDA

Secrétaire de séance :

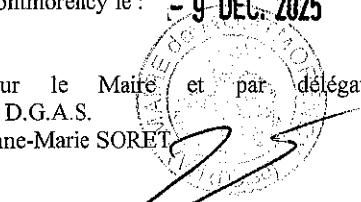
Maen TAYBI

Transmise en S/Prefecture de Sarcelles
le : **- 9 DEC. 2025**

Publiée le : **- 9 DEC. 2025**

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : **- 9 DEC. 2025**

Pour le Maire et par déléguation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
Direction de l'Education
Service Enfance - NSL/KA

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°12

OBJET : CLASSES D'ENVIRONNEMENT 2025/2065 - INDEMNITES D'ENCADREMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 6 mai 1985 du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation,

Considérant l'organisation de 4 classes d'environnement avec nuitées pour l'année scolaire 2025/2026,

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Scolaires et Péri-scolaires du 17 novembre 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme DUHALDE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

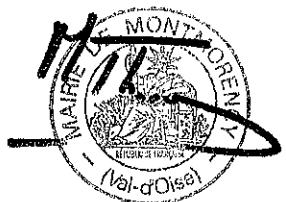
ALLOUE aux professeurs des écoles encadrant les classes d'environnement une indemnité calculée conformément à l'arrêté précité et définie en fonction de la durée de ces classes allant du jour de l'arrivée sur le lieu du séjour, au jour précédent celui du départ ; à savoir 31,89 euros brut par jour.

ALLOUE aux Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) une indemnité calculée conformément à l'arrêté précité et définie en fonction de la durée de ces classes allant du jour de l'arrivée sur le lieu du séjour, au jour précédent celui du départ ; à savoir 31,89 euros brut par jour.

DIT que cette indemnité pourra être revalorisée automatiquement du fait de dispositions légales ou réglementaires en ce sens.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ;

Maen TAYBI
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency